

SARL DES ARDOISIERES
La Tourière
44 110 NOYAL-SUR-BRUTZ



Préfecture de Loire-Atlantique
6 Quai Ceineray
44000 NANTES

Objet: Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de porcs.

Monsieur le Préfet,

Nous soussignés, Messieurs Philippe LEBRETON et Alain GAUTIER, co-gérants de la SARL DES ARDOISIERES, dont le siège social est situé à « La Tourière » sur la commune de Noyal-sur-Brutz, sollicitons une extension de notre élevage de porcs.

Après projet, les effectifs de l'élevage seront repartis de la manière suivante :

Effectifs en projet

Site	La Tourière
Reproducteurs	392
Cochettes	51
Porcelets (places)	576
Total AE	1 342

Le projet nécessitera la construction de nouveaux bâtiments, qui sont soumis à demande de permis de construire. Les parcelles qui accueilleront le projet seront :

Localisation du projet

Site	Commune	Section	Parcelles cadastrales
La Tourière	Noyal-sur-Brutz	B	308

L'élevage est soumis à autorisation et est classé sous la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées :

Classement de l'activité

Rubrique	Nature de l'activité	Volume de l'activité		Classement
		Autorisé	Actuel	
2102	Élevage de porcs	858 AE	1 140 AE	A (3 km)

A : Autorisation D : Déclaration NC : Non Classé

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Fait à Noyal-sur-Brutz, le 21/12/2013

Signatures

Philippe LEBRETON

Alain GAUTIER

1 PRESENTATION DE L'EXPLOITATION ET DE SON PROJET

1.1 Activités de l'installation

La SARL DES ARDOISIERES, gérée par Messieurs Philippe LEBRETON et Alain GAUTIER, exploite un élevage de porcs au lieu-dit « La Tourière », sur la commune de Noyal-sur-Brutz.

Les effectifs actuellement autorisés pour la SARL DES ARDOISIERES sont répartis de la manière suivante :

<i>Effectifs actuels</i>		
Catégories	Effectifs autorisés	Effectifs actuels
Reproducteurs	286	380
Total AE	858	1140

AE : Animaux Equivalents

1.2 Classement de l'installation

<i>Nomenclature ICPE de l'élevage</i>					
ubrique	Nature de l'activité	Volume de l'activité			Classement
		Autorisé	Actuel	Projet	
2102	Elevage de porcs	858 AE	1 140 AE	1 342 AE	A (3km)

A : Autorisation

D : Déclaration

NC : Non Classé

1.3 Projet envisagé

Le projet de l'élevage consiste à effectuer une extension d'effectifs dans le cadre de la mise aux normes bien-être de l'élevage et à la suite d'un incendie ayant ravagé une partie des bâtiments au printemps 2013.

Le projet de la SARL DES ARDOISIERES est de :

- ◆ de mettre en cohérence les effectifs présents pour 392 reproducteurs,
- ◆ de mettre aux normes bien être les truies gestantes avec la construction de 90 places de gestantes en liberté, 14 places de cochettes en préparation et une quarantaine de 18 places,
- ◆ de reconstruire un bâtiment après un sinistre,
- ◆ d'actualiser le plan d'épandage.

Les principales motivations du projet développé par la SARL DES ARDOISIERES sont :

- ◆ d'effectuer la mise aux normes bien-être,
- ◆ d'améliorer les performances de l'élevage avec l'extension de bâtiment prévue,
- ◆ d'optimiser les outils de production, réaliser des économies d'échelle,
- ◆ d'améliorer l'organisation du travail,
- ◆ de maintenir l'activité et de l'emploi sur le site.

Le projet permet également le rapatriement des places de cochette en quarantaine, actuellement déportées au niveau des bâtiments d'élevage bovin du Gaec des Ardoisières.

Le projet permet d'obtenir un élevage plus performant techniquement et économiquement. Ce projet contribue donc à pérenniser l'activité sur le site d'élevage.

Il contribue également au développement de l'économie et de l'emploi au niveau local.

Evolution des effectifs

Catégories	Effectifs autorisés	Effectifs actuels	Projet	Effectifs après projet
Reproducteurs	286	380	+ 106	392
Cochettes non saillies*	-	-	+ 51	51
Nurserie (places)	-	-	+ 576	576
Total AE	858	1140	+ 484	1 342

* les cochettes n'apparaissent pas dans la déclaration d'antériorité au décret n°99-1220 du 28/12/1999 car la réglementation du régime ICPE en vigueur à cette date ne l'exigeait pas. Dans le calcul des effectifs du projet, la présence de ces animaux est comptabilisée (une cochette est considérée comme un porc à l'engraissement en terme d'Animaux-Equivalents).

1.4 Chiffre clés

Le tableau suivant présente l'évolution des chiffres clés de l'élevage, avant et après projet.

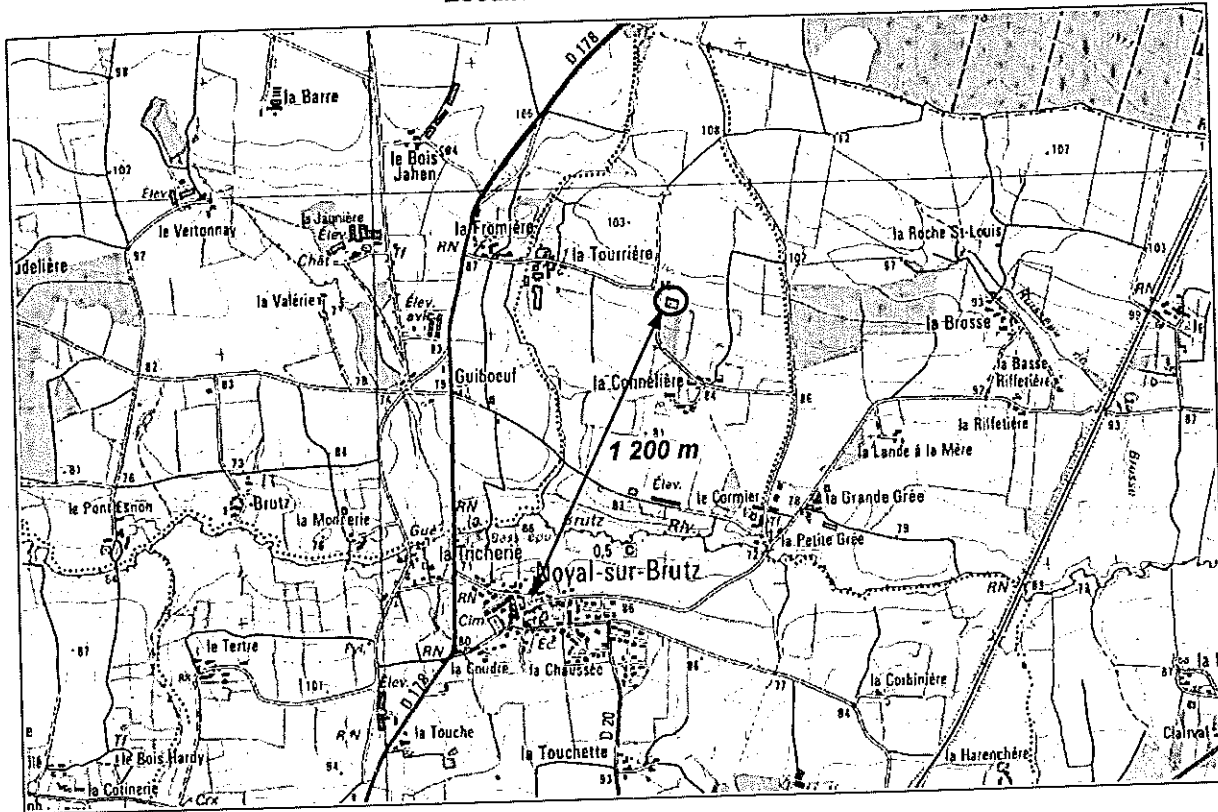
Chiffres clés (résumé technique)

	Avant projet	Après projet
CONTEXTE GENERAL DU PROJET	<p>Site (La Tourière) situé à Noyal-sur-Brutz. Installation classée en zone vulnérable.</p> <p>L'installation est autorisée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 286 reproducteurs, <p>Soit 858 Animaux Equivalents.</p> <p>Les effectifs actuellement présents sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 380 reproducteurs, <p>Soit 1 140 Animaux Equivalents.</p>	<p>Site (La Tourière) situé à Noyal-sur-Brutz. Installation classée en zone vulnérable.</p> <p>L'installation sera autorisée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 392 reproducteurs, - 51 cochettes, - 576 nurserie. <p>Soit 1 342 Animaux Equivalents.</p> <p>Augmentation d'effectifs de 484 AE.</p>
EFFLUENTS DES ELEVAGES MEMBRES	<p>Lisier de porcs produit : 2 534 m³/an,</p> <ul style="list-style-type: none"> - N total : 5 510 kg/an, - P₂O₅ total : 4 180 kg/an, - K₂O total : 3 648 kg/an. 	<p>Lisier de porcs produit : 3 006 m³/an,</p> <ul style="list-style-type: none"> - N total : 6 354 kg/an, - P₂O₅ total : 4 695 kg/an, - K₂O total : 4 324 kg/an. <p>Augmentation du flux d'éléments fertilisants de 0,85 t d'N, justifiée par une extension d'effectif d'élevage.</p>
MODALITES DE GESTION DES EFFLUENTS	<p>Le plan d'épandage est constitué de terres en propres avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 141,04 ha de SAU, - 126,57 ha SPE. <p>100% des lisiers de porcs produits sont valorisés par épandage.</p>	<p>Modification du plan d'épandage et réactualisation (bande enherbée, nouveaux tiers,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 189,78 ha SAU, - 170,08 ha SPE 50m. <p>Le plan d'épandage est constitué de deux prêteurs de terres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gaec des Ardoisières : 141,04 ha de SAU et 126,57 ha SPE 50m, - BRIANT Huguette : 48,74 ha de SAU et 43,51 ha SPE 50m. <p>Les pressions et les indicateurs agronomiques respecteront la réglementation en vigueur soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 170 kg N Organique/ha SAU, - Le respect de l'équilibre de la fertilisation en N, P₂O₅ et K₂O. <p>100% des lisiers de porcs produits seront valorisés par épandage.</p>

2 RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1 Impact sur le paysage et le milieu humain

Localisation sur carte IGN



Le site est à 1 200 m au nord du centre bourg de Noyal-Sur-Brutz.

Ville la plus proche du site d'élevage

Ville	Distance
Noyal-Sur-Brutz	1 200 m au sud

L'installation est isolée des agglomérations.

Le tableau suivant présente le nombre, la distance et la localisation des tiers les plus proches du site.

Localisation des tiers par rapport au site

Hameau	0 à 100 m	100 à 300 m
La Tourrière	-	-
La Connelière	-	1 habitation à 250 m au sud 1 habitation à 255 m au sud 3 habitations à plus de 265 m au sud

Aucun tiers ne se situe à moins de 100 m des bâtiments existants et en projet. On recense 5 tiers dans un rayon de 300 m autour des installations.

Vue aérienne du site après projet avec représentation du rayon de 300 m



Source : Géoportail

Le bâtiment d'élevage est existant sur le site depuis 1999. Il est construit avec des matériaux traditionnels (murs béton, toiture fibrociment). Les couleurs prédominantes sont du beige et du gris plus ou moins patinés avec le temps. Il n'y a pas d'ouvrages de stockage extérieur.

Dans un rayon de 300 m, l'environnement de l'exploitation est composé :

- ◆ nord : des parcelles agricoles sur plus de 300 m,
- ◆ est : des parcelles agricoles sur 400 m puis une zone boisée,
- ◆ sud : une zone boisée sur 170 m, puis le hameau de la Connelière à plus de 240 m,
- ◆ ouest : des parcelles agricoles puis le hameau de la Tourière à 350 m.

Compte tenu de la topographie, le site est très peu visible.

Le projet est de reconstruire une salle pour les gestantes en liberté et une quarantaine, ainsi que l'implantation d'une réserve d'eau pour la lutte contre l'incendie.

Les matériaux de construction sont choisis de manière à s'intégrer avec le bâti existant et le paysage environnant, ainsi les matériaux utilisés sont :

- ◆ soubassements en béton banché de couleurs gris clair, les préfosses seront talutées,
- ◆ élévations réalisées en panneaux béton isolés,

- ◆ bardage des pignons en bac acier ivoire clair (RAL 1015) et bandes de rives vertes,
- ◆ couverture en fibrociment ondulée de teinte naturelle.

Les teintes choisies sont neutres car elles sont les mieux intégrées au paysage et un matériau mat reflète la lumière de manière beaucoup plus ténue et est mieux intégré dans son environnement.

La nouvelle construction sera peu visible des alentours car :

- ◆ elle sera intégrée à la même place que le bâtiment détruit,
- ◆ elle fera la même hauteur que le bâtiment détruit,
- ◆ elle fera la même hauteur que le bâtiment existant.

Des haies sont présentes sur les pourtours ouest et sud de la parcelle d'implantation.

2.2 Impact sur le milieu naturel

Le projet peut avoir un impact sur les milieux naturels par :

- ◆ la construction d'un bâtiment d'élevage,
- ◆ les pratiques agricoles.

Cependant le site et le bâtiment en projet ne sont pas concernés par un zonage environnemental.

L'implantation du bâtiment en projet se fait dans le prolongement est du bâtiment existant. Le site d'implantation ne comporte pas d'habitats ou d'espèces d'intérêts reconnus. Le projet ne représente pas d'obstacle à la circulation des espèces.

Les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences. Le site d'exploitation et le plan d'épandage sont éloignés des sites Natura 2000.

Localisation de la zone Natura 2000 la plus proche

Code	Nom	Distance	
		/ site	/ plan d'épandage
FR 5300002	Marais de Vilaine	+ 36 Km	+ 36 Km

En conséquence, il n'y aura pas d'impact sur le site Natura 2000. Nous ne constituons donc pas d'études d'incidence.

2.3 Impact sur l'eau

2.3.1 Etat initial

Le substratum étant le plus souvent imperméable, le réseau hydrographique est relativement dense. Le cours d'eau le plus proche du site est localisé à 410 m au sud. Il s'agit d'un cours d'eau temporaire (550 m de linéaire) qui se jette dans la rivière La Brutz à 845 m au sud du projet. La Brutz se jette ensuite dans le Semnon à 11,8 km au nord-ouest du projet.

Répartition du plan d'épandage sur les bassins versants de la zone d'étude

Bassin versant	SAU concernée (ha)	% SAU	SPE concernée (ha)	% SPE
Le Semnon	173,82	92%	154,95	91%
L'Oudon	15,96	8%	15,13	9%
Total	189,78	100%	170,08	100%

Le site d'élevage et plus des trois quarts du plan d'épandage appartiennent au bassin versant du Semnon. Le reste du plan d'épandage appartient au bassin de L'Oudon.

Le site d'exploitation et une partie du parcellaire d'épandage sont concernés par le périmètre de protection éloigné des captages de Bonne-Fontaine situés sur la commune de La Teillay (35). Sur ce périmètre les exploitants agricoles doivent être régulièrement sensibilisé sur la bonne gestion des fertilisants et l'utilisation des produits phytosanitaires.

2.3.2 Consommation en eau

L'eau est utilisée pour :

- ◆ l'abreuvement des animaux,
- ◆ les lavages des salles en fin de bande et lavage des équipements,

La consommation globale après projet va augmenter de 127 m³/an pour atteindre 3 524 m³/an. Cela représente une moyenne de 9,7 m³/jour sur le site en consommation à partir du forage privé de l'exploitation.

Le forage permet de supprimer la ponction sur le réseau d'adduction public. Le réseau public est cependant disponible et utilisé en secours, il est équipé d'un système de disconnection évitant toute remontée dans le réseau public.

L'eau provenant du forage fait l'objet d'analyses bactériologiques. Concernant ce critère, l'eau est jugée potable. L'eau distribuée aux animaux, fait également l'objet d'analyses annuelles sur les nitrates. Le résultat est donné ci-après :

Teneur en nitrate de l'eau distribuée aux animaux

Site	Teneur en Nitrate (mg/l)
La Tourière	9

Les mesures suivantes sont prises pour limiter la consommation en eau :

- ◆ maîtrise de l'ambiance en thermoneutralité (20-24°C) qui permet de maîtriser la consommation en eau. En effet la consommation en eau des animaux suit l'élévation de la température dans les bâtiments.
- ◆ alimentation économe en eau des animaux : distribution avec la soupe.

Les mesures suivantes sont prises pour assurer la protection de la ressource en eau :

- ◆ réalisation d'un plan d'épandage de valorisation des lisiers, assurant le bon équilibre de la fertilisation sur les terres épandues,
- ◆ analyses d'eau régulières du forage existant.

2.3.3 Effluents d'élevage

Production après projet d'effluents d'élevage maîtrisables

Type de déjection	Volume (m ³ ou t /an)	N (kg/an)	P ₂ O ₅ (kg/an)	K ₂ O (kg/an)
Lisier de porcs	3 006	6 354	4 695	4 324

Bilan du plan d'épandage sur la SDN

	N (kg/an)	P ₂ O ₅ (kg/an)	K ₂ O (kg/an)
Exportation des cultures du plan d'épandage	35 618	12 460	37 720
Apports existants chez les prêteurs	15 633	6 348	20 341
Apports par le projet	6 354	4 695	4 324
Pression sur la SDN	62 tN/ha	62 tP₂O₅/ha	137 tK₂O/ha
Solde avant apport d'engrais minéraux	13 631	1 417	13 055
Ratio Apport / Export	61,7%	88,6%	65,4%

Bilan du plan d'épandage sur la SAU

	N (kg/an)	P ₂ O ₅ (kg/an)	K ₂ O (kg/an)
Exportation des cultures du plan d'épandage	37 295	13 213	38 870
Apports existants chez les prêteurs	15 633	6 348	20 341
Apports par le projet	6 354	4 695	4 324
Pression sur la SAU	116 tN/ha	58 tP₂O₅/ha	130 tK₂O/ha
Solde avant apport d'engrais minéraux	15 308	2 170	14 205
Ratio Apport / Export	59,0%	83,6%	63,5%

Le plan d'épandage est dimensionné de manière à pouvoir valoriser dans de bonnes conditions les effluents d'élevage.

L'exploitation s'engage à :

- ◆ Respecter l'équilibre de la fertilisation,
- ◆ Réaliser un planning prévisionnel de fumure,
- ◆ Tenir un cahier d'épandage et prévisionnel de fumure,
- ◆ Respecter les distances d'épandage réglementaires,
- ◆ Respecter les périodes d'interdiction d'épandage,
- ◆ Maintenir un couvert végétal pendant la période hivernale,
- ◆ Maintenir les bandes enherbées en bordure de ruisseau,
- ◆ Respecter les obligations des 4^{ème} Programmes d'Actions Directive Nitrates départementaux (jusqu'au 31/08/2014 ou jusqu'à la parution des 5^{ème} Programmes d'Actions Régionaux) et du 5^{ème} Programme d'Actions Directive Nitrates National.

2.4 Impact sur le sol

L'activité d'élevage ne représente pas de risques de pollution des sols, car les mesures suivantes sont prises :

- ◆ les installations sont étanches,

- ◆ les produits potentiellement dangereux sont stockés sur rétention,
- ◆ les capacités des sols ne sont pas saturées lors des épandages.

2.5 Impact lié à la circulation

La circulation induite par l'activité d'élevage est faible et son impact négligeable.

La circulation est principalement diurne et les axes desservant l'exploitation agricole sont adaptés au trafic.

En cas de salissement de la route par les engins agricoles, des panneaux « Danger Boue » sont apposés sur la portion concernée. Les routes sont ensuite nettoyées.

2.6 Impact sur le climat

L'installation en émettant des gaz à effet de serre et en consommant de l'énergie a un impact potentiel sur le climat en contribuant au réchauffement climatique.

Les mesures suivantes sont prises pour limiter les consommations :

- ◆ Effectuer un suivi annuel des consommations et comparer les consommations énergétiques d'une année sur l'autre,
- ◆ Nettoyage régulier des conduits de ventilation de manière à réduire la résistance à l'écoulement de la ventilation.
- ◆ Éclairage des bâtiments : matériels appropriés : tubes fluorescents avec ballasts éco-énergétiques (réduction de la consommation de 15 à 70 %),
- ◆ Respect des consignes de ventilation dynamique et adéquation chauffage – ventilation,
- ◆ Isolation performante des bâtiments.

Une réduction des consommations d'énergie entraîne indirectement une diminution des émissions de gaz à effet de serre : 1 kWh électrique consommé correspond à 84 g équ. CO₂.

2.7 Impact sur l'air

Les principales émissions atmosphériques sur le site sont les odeurs liées à l'émission d'ammoniac.

Les locaux sont maintenus en parfait état de propreté et nettoyés régulièrement. La conduite de l'élevage de porcs en bandes implique la réalisation de vides sanitaires entre chaque passage d'animaux, afin de nettoyer et désinfecter les salles. Le nettoyage régulier permet de limiter les odeurs.

Les mesures suivantes contre les odeurs sont prises à l'épandage :

- ◆ enfouissement dans les 12 heures suivant l'épandage ;
- ◆ respect des doses d'épandage,
- ◆ les distances d'éloignement par rapport aux habitations sont strictement respectées. De même, lorsque le vent est défavorable pour les habitations les plus proches, les épandages sont décalés dans le temps.
- ◆ les épandages ne sont pas réalisés les samedis, dimanche et jours fériés et les vendredis en période estivale.

Pour limiter ses émissions d'ammoniac, l'élevage a pris les dispositions suivantes :

- ◆ alimentation biphasée des animaux (réduction de 17 % des émissions),
- ◆ fosses sous bâtiment (aucune action du vent sur les stockages).

2.8 Impact lié au bruit

L'activité de l'élevage de porcs est peu bruyante. Les principaux bruits générés par l'activité sont :

- ◆ les bruits des animaux lors de la distribution de l'aliment,
- ◆ la ventilation des bâtiments,
- ◆ le trafic des véhicules,
- ◆ la livraison des aliments.

Les mesures suivantes sont prises pour limiter au maximum les émissions sonores sur le site :

- ◆ les bâtiments d'élevage sont situés à plus de 200 m des premiers tiers,
- ◆ la distribution de la ration est effectuée à l'intérieur des bâtiments. Ces derniers étant fermés, l'alimentation du cheptel est inaudible depuis les habitations voisines.
- ◆ les véhicules et engins utilisés à l'intérieur et à l'extérieur du site d'exploitation sont conformes à la réglementation en vigueur.
- ◆ absence d'équipements bruyants (groupe électrogène fixe, fabrique d'aliments...).
- ◆ les livraisons d'aliments sont optimisées afin d'en réduire leur fréquence.

2.9 Impact lié aux déchets

La production de déchets, hors déjections animales, est limitée.

Chaque déchet produit est repris par un collecteur agréé et valorisé dans une filière de recyclage.

2.10 Impact sur la santé

Aucun risque sanitaire majeur n'a été identifié sur l'exploitation.

Les mesures suivantes sont prises ;

- ◆ Règles d'hygiène et de sécurité strictes,
- ◆ Plan sanitaire d'élevage : Nettoyage, désinfection, Dératisation, Vaccination,
- ◆ Médicaments délivrés uniquement par le vétérinaire accompagné d'une ordonnance,
- ◆ Accès aux médicaments autorisés uniquement aux personnes habilitées.

2.11 Conclusion

L'exploitation projetée ne présente pas de risque pour l'environnement et les populations riveraines.

En effet, son projet est respectueux de la réglementation en vigueur et met en œuvre des techniques performantes pour limiter les nuisances.

3 RESUME DE L'ETUDE DES DANGERS

D'après les données ARIA du Service de l'Environnement Industriel, Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles, les principaux risques de l'activité agricole sont en général l'incendie, la pollution accidentelle du sol ou des eaux.

L'analyse des risques réalisée dans le cadre du présent dossier a été établie en utilisant la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances et de leurs Effets) qui repose sur les concepts de :

- ◆ Défaillance,
- ◆ Mode de défaillance,
- ◆ Cause de défaillance,
- ◆ Conséquences ou effets d'un mode de défaillance.

Cette méthode tient compte des mesures de prévention existantes sur les sites pour parer à toute défaillance ou diminuer les effets de celle-ci. Les événements indésirables ont ensuite été classés selon un indice de criticité présenté selon le modèle suivant :

Indice de criticité

Niveau de gravité	Niveau de probabilité				
	E	D	C	B	A
5 : Désastreux					
4 : Catastrophique				Scenarii inacceptables	
3 : Important					
2 : Sérieux		Scenarii acceptables			
1 : Modéré		1,2,4,5	3		

Aucun des composants ou des fonctions analysé n'a révélé de scénario présentant un indice de criticité inacceptable nécessitant la modélisation de ses effets.

En effet, des mesures techniques ont permis de limiter les risques. Parmi ces mesures, nous pouvons citer :

- ◆ Conformité et contrôle périodiques des installations et équipements,
- ◆ Maintenance préventive des équipements par des sociétés spécialisées,
- ◆ Consignes de sécurité affichées et délivrance d'un permis de feu par le chef d'exploitation pour chaque travail par point chaud (chalumeau et arc électrique,...),
- ◆ Les recommandations de l'assurance de l'élevage.

Les moyens d'intervention et de secours présents sur le site sont :

- ◆ 2 extincteurs portatifs sont répartis sur le site dont 1 de prévu après projet (un pour l'extension de bâtiment en projet),
- ◆ Création d'une réserve incendie de 120 m³ pour les besoins des services de secours,
- ◆ Utilisation de matériaux résistants au feu.

La ressource en eau mise en place est jugée suffisante pour répondre au besoin de la SARL DES ARDOISIERES en cas de sinistre.